

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4607)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 22 et 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en vue de revenir à la rédaction initiale de l'article 356 du code civil.